



J'ai
la tête
de l'emploi

Vous êtes une entreprise
de Poitou-Charentes ?

Vous souhaitez recruter un jeune en tutorat ?

Transmettez un savoir-faire aux jeunes

avec le **Tutorat** **Tremplin Insertion**

La Région vous soutient avec une aide de 1 800 € pour que vous puissiez plus facilement exercer un tutorat de 6 mois.

• Pour qui ?

- Vous, les entreprises de Poitou-Charentes qui souhaitez prendre en tutorat des jeunes sortis du système scolaire et sans expérience et/ou sans qualification dans votre secteur professionnel.
- Le tutorat doit s'exercer pendant les 6 premiers mois du recrutement.
- L'emploi doit être maintenu pendant au moins un an.

• Quelles conditions ?

Le jeune doit :

- habiter en Poitou-Charentes ;
- être recruté sur un poste qui nécessite une reconversion professionnelle, c'est-à-dire une formation différente de l'expérience ou de la formation initiale ;
- bénéficier d'un Contrat à Durée Indéterminée ou d'un Contrat à Durée Déterminée, de 12 mois au minimum.

+ de 500 aides depuis 2004



**LE PACTE
POUR L'EMPLOI
DES JEUNES**

GRANDE CAUSE RÉGIONALE

• L'aide régionale

La Région vous attribue une **subvention plafonnée à 1 800 €**, pour une durée de 6 mois de tutorat dans votre entreprise.

• Quelles démarches ?

Votre entreprise doit déposer un dossier à la **Direction Economie et Croissance Verte** de la Région avec les pièces nécessaires et la charte d'engagement réciproque préalablement signée.

L'attribution de la subvention est décidée en Commission Permanente du Conseil Régional.

Infos et contacts :

www.poitou-charentes.fr

rendez-vous dans la rubrique « Pacte pour l'Emploi des Jeunes »

Pour en savoir plus, composez le **05 49 38 49 38**



sur facebook



facebook.com/poitecharentes

LE PACTE
POUR L'EMPLOI
DES JEUNES

GRANDE CAUSE RÉGIONALE

